

DECRET N° 2009-364 DU 16 JUILLET 2009
Chargeant Monsieur Bernard LANI DAVO, Ministre de
l'Enseignement Secondaire et de la Formation
Technique et Professionnelle du mercredi 17 au 22 juin
2009, de l'intérim de Monsieur Léandre HOUAGA,
Ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises
et de la Promotion du Secteur Privé.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** La loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
VU La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU Le Décret n°2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Léandre HOUAGA, Ministre chargé des
Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé, son intérim sera
assuré par Monsieur Bernard LANI DAVO, Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la
Formation Technique et Professionnelle du 17 juin au 22 juin 2009.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2009

Par le président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI